

ERGOSANTÉ SE DÉVELOPPE : UNE EXTENSION DE 1000 M² ET 30 EMBAUCHES EN 2021

Quelques semaines après l'annonce de sa sélection au plan France Relance dans le cadre du programme "Territoires d'industrie", l'entreprise anduzienne Ergosanté a reçu Étienne Guyot, préfet de Région, pour une présentation des projets de relocalisation de l'outil de production et des investissements.

Étienne Guyot, préfet de Région, a visité les locaux d'Ergosanté le 29 janvier. *« J'ai beaucoup entendu parlé d'Ergosanté... et de son passage à l'Élysée (l'entreprise alsacienne a été sélectionnée pour la Grande exposition du fabriqué en France, les 18 et 19 janvier 2020 au palais présidentiel, NDLR). Je tiens à saluer le projet d'innovation que représente Ergosanté mais également l'extraordinaire perspective de développement et d'investissement qui se déploie à Anduze avec ce plan de relocalisation d'un outil de production et la création rapide d'emplois qu'il génère. »*

Une croissance à 20 % malgré la crise sanitaire

Malgré l'année "Covid", Ergosanté a survolé la crise sanitaire qui termine 2020 avec des chiffres à faire rêver tous les entrepreneurs en mal d'optimisme : croissance à 20 %, 8 M€ de chiffre d'affaires, dix embauches et une extension de 400 m², un nouvel exosquelette qui cartonne, ...

« La relocalisation de notre outil de production, et la subvention de 800 000 € obtenue dans le cadre du plan France Relance, nous amènent à accélérer nos projet d'extension et de développement », a présenté Samuel Corgne, fondateur et dirigeant d'Ergosanté. Un bâtiment de 1000 m² de bureaux et d'ateliers de production sera construit dans l'année à proximité. Cet essor de l'activité générera la création d'au moins trente embauches, cinquante d'ici 2023.

L'exosquelette pour préserver l'homme, pas pour l'augmenter

Le succès des exosquelettes d'Ergosanté a particulièrement impressionné le préfet de Région. *« Je note également l'importance du travail d'Ergosanté en matière de transformation du travail et de son futur impact sur le monde médical »*, a souligné Étienne Guyot. Jusqu'à présent Ergosanté s'est focalisé sur les secteurs du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture. L'entreprise s'intéresse désormais à proposer ses produits au secteur médical et hospitalier.

« Mais il y a encore beaucoup de fantasmes en ce qui concerne les exosquelettes : pour nous, il ne s'agit pas d'augmenter la personne mais au contraire de la préserver. L'objectif n'est pas de faire travailler plus, mais d'aider à travailler mieux », a soutenu Samuel Corgne. Et d'ajouter avec une pointe d'ironie tout à fait sérieuse : *« Nous avons tout un travail de pédagogie à réaliser auprès d'organismes comme la Carsat par exemple. Car en vérité, je pense que les exosquelettes devraient être remboursés par la*



sécurité sociale. »

À ce jour, Ergosanté emploie plus de cent personnes dans seize agences déployées sur tout le territoire français et accompagne les entreprises dans plus de quinze pays en fournissant des solutions sur-mesure pour améliorer les conditions de travail des personnes valides et non valides.

L'entreprise a obtenu en 2019 l'agrément "Entreprise adaptée" en employant des personnes en situation de handicap pour fabriquer la majeure partie de sa production.

Ergosanté

Adresse

28 ZA de Labahou, 30140 Anduze

Téléphone

0805 690 691